



Conseil
Départemental 34

3 Scénarios
vont être
appliqués :

35h :
PERTE : 7
jours

38h38 :
PERTE : 13
jours

41h : 25 mn
de travail en
plus par jour

1607 h :

L'heure de la Mobilisation !
27 juin, Parvis d'Alco!

La CGT a refusé de signer un accord régressif et injuste !

Malgré une mobilisation des agents pour demander aux représentants du personnel de ne pas signer le protocole d'accord, 4 organisations syndicales (CFDT, FO, FSU et SUD) l'ont signé . Cet accord sera présenté au vote de l'assemblée départementale e 27 juin prochain.

Il n'y avait aucun risque d'aggraver le contenu de l'accord en refusant de le signer puisque l'administration nous avait prévenu le 19 mai : en cas d'absence d'accord, le même protocole 1607h serait présenté en comité technique le 2 juin. C'était l'option que nous avons choisie pour gagner encore du temps de discussion et surtout laisser seule l'administration assumer ses choix .

Ce que l'on peut gagner en se mobilisant?

Des jours de repos supplémentaires en lien avec une reconnaissance de pénibilité du travail selon les métiers.

Une compensation financière dans les cas où l'augmentation d temps de travail aura été imposée.

Maladie et perte de jours

Ces conditions de travail aggravées

rendront la vie encore plus difficile,

stressante, fatigante et les risques de

burn-out, de

maladie seront par conséquence

augmentés. Les

absences pour

maladie réduisent

donc le nombre de

jours de RTT

proportionnellement

à leur durée

(contrairement aux

congés que l'on ne

perd pas lorsque

nous sommes en

arrêt maladie).

Dès lors ce cercle

vicieux enclenché

augmentera encore

plus la dureté des

conditions de travail

et de vie.

Pour une réelle considération du temps de travail!

- **Aucune perte de jours de repos !**
- **Une heure travaillée = une heure payée**
- **Prise en compte des heures supplémentaires dès la première heure réalisée**
- **Respect des jours de repos des métiers pénibles et avec contraintes particulières**
- **Reconnaissance de nouvelles pénibilités ouvrant droits à des jours de repos supplémentaires**
- **Dans tous les cas où le temps de travail augmente : compensation financière en contrepartie**

Appel aux élus départementaux :

Le 27 juin ne votez pas l'application des 1607 heures dans la collectivité.

Montrez ainsi votre reconnaissance pour l'immense travail accompli par les agents de la collectivité.

Témoignez ainsi de votre engagement contre une loi de transformation de la fonction public régressive et injuste.

Soutenez de cette façon les agents et les représentants du personnel engagés pour plus de justice sociale au travail dans votre collectivité.

Depuis des années un trop grand nombre d'agent à travaillé sans compter les heures! Nous vous demandons aujourd'hui en refusant de voter ce protocole de leur rendre ainsi un peu du temps qu'ils ont donné généreusement.

RASSEMBLEMENT, Alco, 27 juin

A tous les agents de la collectivité,
A vous la parole ce jeudi 27 juin!

Faisons entendre notre voix à nos élus départementaux : nous ne voulons pas de l'application injuste des 1607 heures dans la collectivité.

Nous voulons négocier de meilleures conditions de passage aux 1607h!



Tous ensemble, tous ensemble!

 Conseil Départemental 34	Bulletin de contact et de syndicalisation	
	Je souhaite: prendre contact me syndiquer	
	Nom :	Prénom :
	Adresse :	
	Ville:	CP :
	Email :	Tel :
	DGA :	Pôle :
A renvoyer a : Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier † OU cgt@herault.fr		